

Le 12 novembre 2020

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 novembre 2020 à 15h, à huis clos, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Vicky Cloutier – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Gouvernement du Québec/projet de loi 67/enjeux en zone inondable
- 3.- Période de questions
- 4.- Levée de la séance

20-11-228 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-229 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC/PROJET DE LOI 67/ENJEUX EN ZONE INONDABLE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a entrepris de moderniser le cadre de gestion des zones inondables;

ATTENDU QUE des travaux d'endiguement autorisés par les autorités gouvernementales ont été réalisés sur le territoire de Pointe-Calumet entre 1977 et 1979;

ATTENDU QU'environ 98 % des bâtiments existants sur le territoire de Pointe-Calumet sont situés derrière des ouvrages de protection contre les inondations et que ceux-ci se retrouveraient majoritairement en zone inondable;

ATTENDU QUE le projet de loi 67 inclut un volet portant sur les inondations et qu'il est actuellement à l'étude à la commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE lors des consultations particulières tenues par la commission parlementaire, le monde municipal a unanimement souligné l'importance que le projet de loi permette la mise en place d'une approche complète de gestion par le risque n'ayant pas comme seul objectif la limitation du nombre de personnes et de biens en zone inondable (article 93);

ATTENDU QUE la commission parlementaire réalisera, dans les prochains jours, l'étude article par article du projet de loi 67;

ATTENDU QU'une analyse préliminaire démontre que sur le territoire métropolitain, la valeur foncière des propriétés situées en zone inondable dépasse le 2 milliards de dollars;

ATTENDU QUE le territoire de notre municipalité est déjà majoritairement bâti, qu'une bonne partie des personnes et des biens se retrouveront en zone inondable et que l'enjeu principal est la diminution de leur vulnérabilité et la gestion des droits acquis;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec travaille à l'élaboration d'un futur règlement provincial portant sur la gestion des risques en zone inondable et que ce processus est en cours;

ATTENDU QU'un comité consultatif, dont fait partie l'UMQ, la FQM, la Ville de Gatineau, la Communauté métropolitaine de Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal, a été mis sur pied afin d'accompagner le gouvernement du Québec en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement provincial portant sur la gestion des risques en zone inondable;

ATTENDU QUE l'adoption d'un nouveau cadre de gestion des zones inondables aura des impacts très importants pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

DE demander que l'article 93 du projet de loi 67 soit modifié en remplaçant « pour limiter le nombre de personnes et de biens en zone inondable » par « diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens en zone inondable », afin de s'assurer d'une juste prise en compte des réalités propres aux différentes réalités des territoires situés en zone inondable;

DE solliciter le gouvernement du Québec afin qu'il consulte la Communauté métropolitaine de Montréal et les municipalités de la région métropolitaine de Montréal, en amont du dépôt d'un projet de règlement, afin de communiquer les enjeux en zone inondable les concernant et de contribuer à la réalisation d'une analyse d'impact réglementaire en vue de faciliter l'acceptation et l'application du futur règlement.

DE transmettre la présente résolution à M. Marc Tanguay, président de la Commission de l'aménagement du territoire, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Mme Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la région de Montréal et de la Métropole ainsi qu'à M. Nicolas Milot de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-11-230

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'À 15h05, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale